Informations de base

2020/0054(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement

Mesures spécifiques pour permettre une flexibilité exceptionnelle de l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens afin de répondre à la pandémie de Covid-19

Modification Règlement 2013/1301 2011/0275(COD) Modification Règlement 2013/1303 2011/0276(COD)

Subject

- 3.10.01.02 Développement rural, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)
- 3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)
- $4.10.15\,\mbox{Fonds}$ social européen (FSE), Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)
- 4.20 Santé publique
- 4.20.01 Médecine, maladies
- 4.20.06 Services de santé, établissements hospitaliers
- 4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes
- 4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)
- 4.70.07 Fonds européen de développement régional (FEDER)

Priorités législatives

La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19

Acteurs principaux

_			,
Jar	lement	- Aliro	naan
aii		Louio	PCCII

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
REGI Développement régional	OMARJEE Younous (GUE /NGL)	02/04/2020

Procédure terminée

Conseil de l'Union européenne

Comité économique et social européen

Comité européen des régions